

# Enjeux Budgétaires

Les enjeux économiques des absences au travail pour raison de santé dans les collectivités territoriales

Tendances 1998/2006

- En 2006, chaque agent absent au moins une fois dans l'année pour raison de santé a coûté en moyenne 4 000 euros à son employeur
- Le coût moyen des absences, par agent absent, reste élevé mais stable
- L'âge est un facteur aggravant du coût des arrêts

## En 2006, le coût moyen annuel des absences s'élève, pour l'employeur, à près de 4 000 euros par agent absent (hors frais médicaux)

Ce montant, fondé sur les seules indemnités journalières versées pour toutes les natures d'arrêt pour raison de santé, ne prend pas en compte les frais médicaux relatifs aux accidents de service. Est inclus un montant de charges patronales estimé à près de 50 % du traitement de base (cf. encart "charges patronales", page 4).

Le coût moyen annuel par agent absent (dès lors qu'il s'est arrêté au moins une fois dans l'année pour un motif de santé) progresse de plus de 28 % depuis 1998. Dans le même temps, le coût moyen annuel par agent employé représente en 2006 environ 2 000 euros, charges patronales incluses. Près d'un agent sur deux a présenté au moins un arrêt pour raison de santé en 2006.

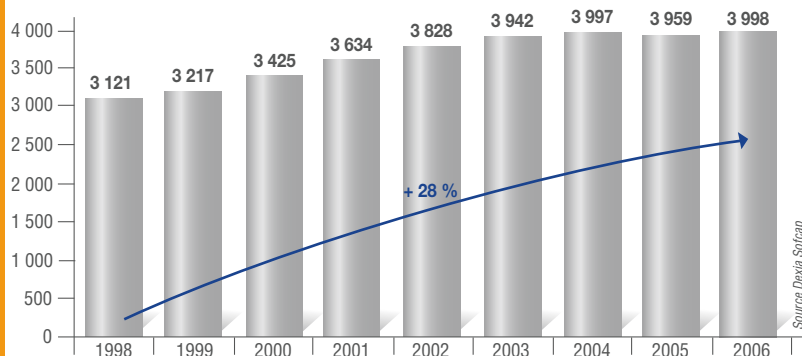
Dans la Fonction publique territoriale, le coût des arrêts est principalement déterminé par l'âge des agents. Pour chacun des motifs d'arrêts, les coûts augmentent proportionnellement avec l'âge. En 2006, chaque agent absent au moins une fois dans l'année pour un motif de santé a coûté en moyenne près de 4 000 euros à son employeur, charges patronales comprises. Après une phase d'augmentation entre 1998 et 2003, cette valeur se stabilise à la hausse depuis quelques années, à l'image du taux d'absentéisme, qui se maintient autour de 7,9 %.

L'accroissement des durées de consolidation et de la survenance de pathologies liées à l'âge impactent dans une large mesure le coût des absences pour raison de santé et, par conséquent, les budgets des collectivités territoriales. L'intégration des problématiques liées au vieillissement de la population parmi les politiques de santé au travail représente un enjeu majeur pour les employeurs publics.

En 2006, le coût d'un agent ayant présenté au moins un arrêt a été 28 % supérieur à celui de 1998.

### COÛT MOYEN DES ABSENCES PAR AGENT ABSENT (en euros, charges patronales incluses)

Graphique n° 1

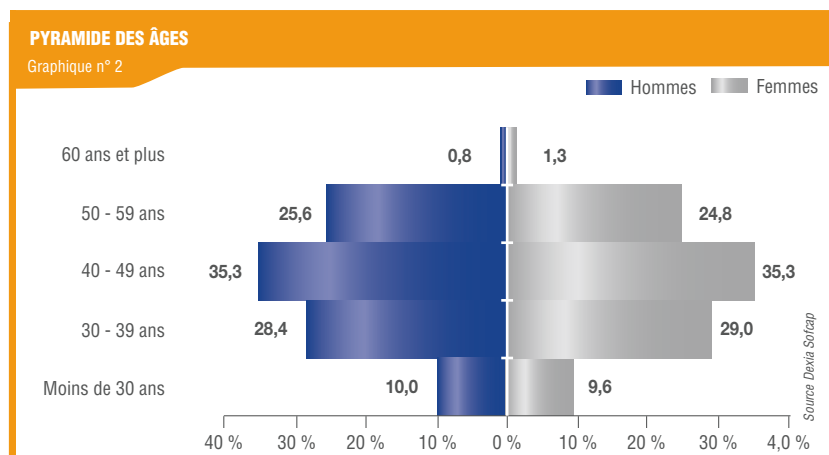


Dexia Sofcap

Assurances - Personnels  
des collectivités territoriales

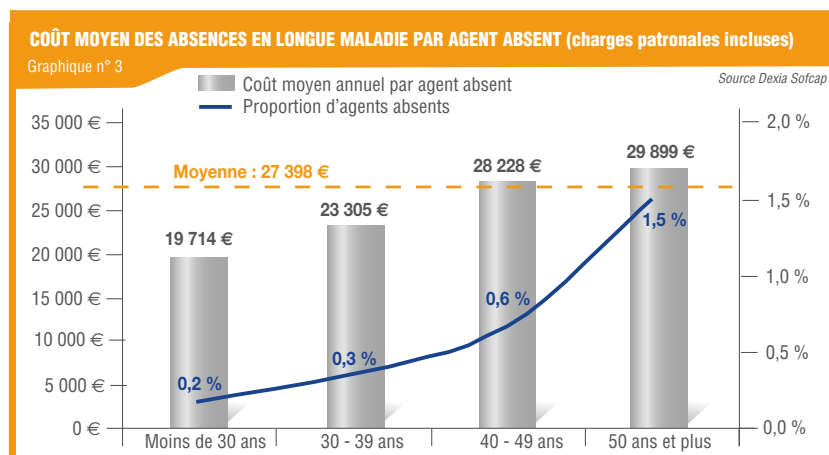
DEXIA

## Fonction publique territoriale : une population vieillissante



Au sein des collectivités territoriales, la pyramide des âges est comparable chez les hommes et les femmes. Avec plus de 35 % de l'ensemble des agents, l'essentiel des effectifs se situe dans la tranche d'âge de 40 à 49 ans. Les agents de plus de 50 ans représentent plus d'un quart des effectifs, tandis que moins d'un agent sur dix est âgé de moins de 30 ans. Le recul de l'âge de départ à la retraite, conséquence de l'allongement du temps de travail (Loi Fillon sur les retraites n°2003-775 - 21/08/2003) devrait à l'avenir, amplifier la proportion d'agents plus âgés parmi les effectifs des collectivités territoriales.

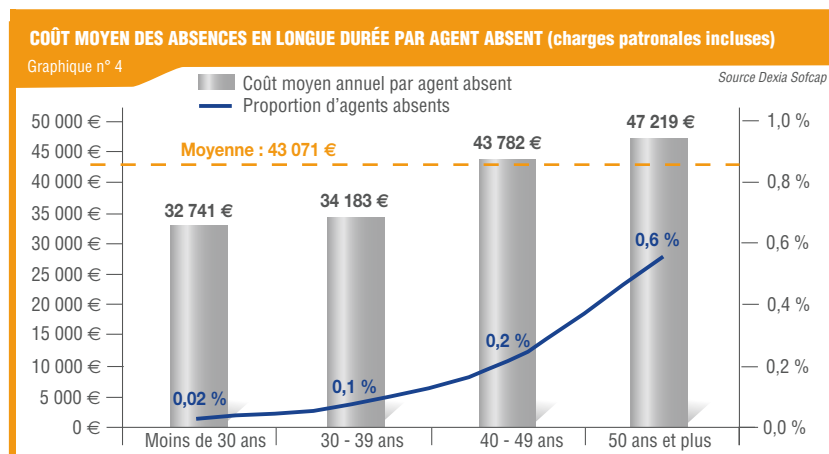
## Age et congés "longue maladie"



Particulièrement invalidants, les arrêts en longue maladie se trouvent davantage présents parmi les populations les plus proches de la retraite. La proportion d'agents atteints d'une longue maladie augmente avec l'âge de ces derniers. Ainsi les agents de 50 ans et plus ont 7 fois plus de risques de contracter une longue maladie que ceux de moins de 30 ans. Les durées d'arrêt (3 ans maximum en longue maladie), corrélées à l'âge de l'agent, expliquent l'importance croissante des coûts.

Coût moyen par agent arrêté au moins une fois dans l'année pour un congé longue maladie : 27 398 €

## Age et congés "longue durée"



La longue durée se caractérise par une proportion d'agents absents beaucoup plus importante chez les plus âgés que chez les plus jeunes. Le groupe des cinq maladies ouvrant droit à ce congé touche plus particulièrement les personnels de plus de 50 ans. La durée de ces arrêts (5 à 8 ans en longue durée), qui nécessitent un suivi et des soins prolongés, implique des coûts importants.

Coût moyen par agent arrêté au moins une fois dans l'année pour un congé longue durée : 43 071 €

## Age et accident du travail

L'accident du travail se caractérise par une stabilité de la proportion d'agents absents, quel que soit leur âge. La survenance d'accidents repose avant tout sur l'exposition au risque, déterminée par le métier exercé : une activité physique de type "collecte des ordures ménagères" est, par nature, plus accidentogène qu'une activité administrative.

Le coût moyen par agent double selon que ce dernier est âgé de moins de 30 ans ou de plus de 50 ans. Des durées de consolidation qui augmentent, associées à un coût journalier plus important du fait d'échelons supérieurs en fin de carrière, expliquent ce phénomène.

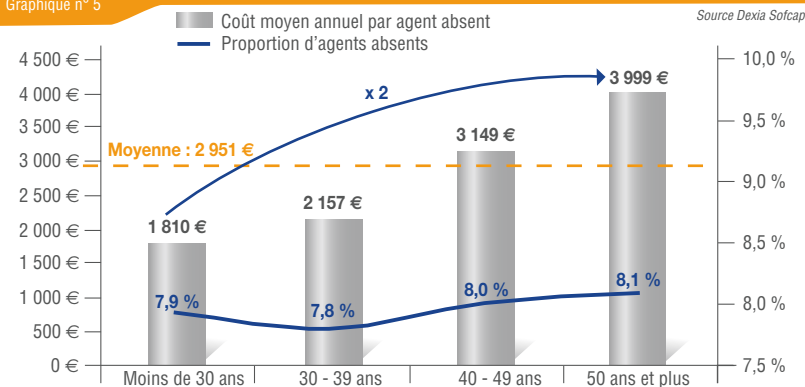
## Age et accident de trajet

A l'image de l'accident du travail, la proportion d'agents accidentés lors des trajets domicile/travail demeure stable à tous les âges de la vie professionnelle. Le risque de subir un accident est plus particulièrement déterminé par le mode de transport utilisé et les conditions de sécurité.

Ces accidents aux conséquences parfois très graves, peuvent induire des durées d'arrêt importantes. Les montants exprimés ne prennent toutefois pas en compte les frais médicaux entraînés par les accidents, statutairement pris en charge par l'employeur.

### COÛT MOYEN DES ABSENCES EN ACCIDENT DU TRAVAIL PAR AGENT ABSENT (charges patronales incluses)

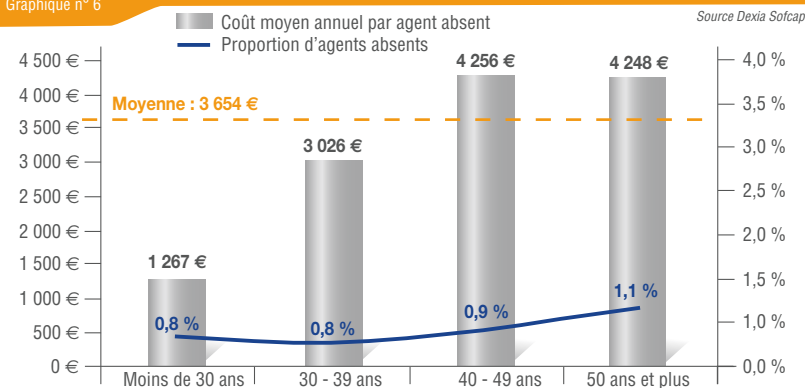
Graphique n° 5



Coût moyen par agent absent au moins une fois dans l'année suite à un accident du travail : 2 951 € (hors frais médicaux)

### COÛT MOYEN DES ABSENCES EN ACCIDENT DE TRAJET PAR AGENT ABSENT (charges patronales incluses)

Graphique n° 6



Coût moyen par agent absent au moins une fois dans l'année suite à un accident de trajet : 3 654 € (hors frais médicaux)

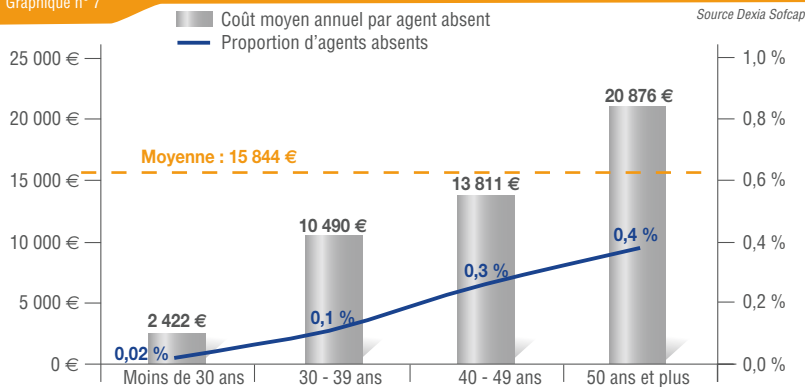
## Age et maladie professionnelle

Une maladie professionnelle est une atteinte à la santé liée à l'exposition durable à un risque durant l'activité professionnelle. Peu de pathologies sont déclarées pour des agents jeunes en début de carrière. La durée d'exposition à un risque, physique ou chimique par exemple, détermine le potentiel de survenance de ce type de pathologie. Les personnels les plus impactés sont ceux dont les parcours professionnels sont les plus longs.

Les durées d'arrêt, relatives à des pathologies invalidantes au point de rendre les agents inaptes à l'exercice de leurs fonctions, s'accroissent avec l'âge. Le coût associé à ces maladies d'origine professionnelle est 8 fois plus élevé pour les 50 ans et plus que pour les moins de 30 ans.

### COÛT MOYEN DES ABSENCES EN MALADIE PROFESSIONNELLE PAR AGENT ABSENT (charges patronales incluses)

Graphique n° 7



Coût moyen par agent absent au moins une fois dans l'année pour maladie professionnelle : 15 844 €

## Age et congés "maladie ordinaire"

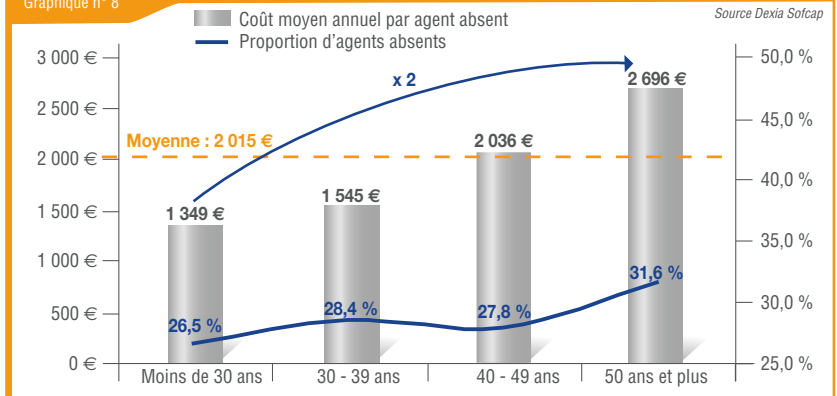
Chez les hommes comme chez les femmes, l'influence de l'âge sur les absences en maladie ordinaire est particulièrement perceptible après 50 ans.

L'accroissement de la durée des arrêts explique le doublement constaté entre le coût pour les agents de moins de 30 ans, et pour ceux de plus de 50 ans.

En 2006, près d'un agent de plus de 50 ans sur trois a présenté au moins un arrêt en maladie ordinaire dans l'année.

### COÛT MOYEN DES ABSENCES EN MALADIE ORDINAIRE PAR AGENT ABSENT (charges patronales incluses)

Graphique n° 8



Coût moyen par agent absent au moins une fois dans l'année pour un congé maladie ordinaire : 2 015 €

## Méthodologie

La population concernée par cette note est constituée d'un échantillon de 89 980 agents CNRACL répartis dans 7 300 collectivités assurées pour toutes les natures d'arrêt (maladie ordinaire, maternité, longue maladie/longue durée, accident de service). Le champ d'étude est constitué par l'ensemble des arrêts de travail déclarés entre 1998 et 2006. 58 % des agents sont des femmes, un agent sur deux exerce une profession technique et 61 % des agents ont plus de 40 ans. Les coûts moyens exprimés s'entendent charges patronales incluses et hors frais médicaux pour les données relatives aux accidents de service et maladies professionnelles.

## La prise en compte des charges patronales

L'estimation des conséquences économiques des absences pour raison de santé du point de vue de l'employeur, suppose la prise en compte de la part patronale des charges sociales et des contributions qui s'ajoutent aux indemnités journalières. Le Décret n° 91-613 du 28 juin 1991 détermine les taux des cotisations de divers régimes spéciaux de Sécurité sociale. En 2006, ces charges sociales concernent notamment les cotisations CNRACL (27,3 %), maladie maternité (11,5 %), allocations familiales (5,4 %). Au total, la part des charges sociales et contributions est estimée à 50 % des indemnités journalières.

Publication réalisée et diffusée par Dexia Sofcap  
Directrice de la publication : Sylvie BUREAU-NECH

Contact collectivités :  
Tél. : 02 48 48 15 15 – fax : 02 48 48 15 16  
relations.clients@dexia-sofaxis.com

Contact presse :  
Tél. : 02 48 48 10 97 – fax : 02 48 48 12 28  
relationspresse@sofaxis.com

Toutes les notes de conjoncture de Dexia Sofcap sont consultables sur [www.sofcap.com](http://www.sofcap.com)

Dexia Sofcap  
Société Française de Courtage  
d'Assurances du Personnel

Adresse postale :  
18020 Bourges Cedex  
[www.sofcap.com](http://www.sofcap.com)

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay  
SNC au capital de 37 500 € - RCS Bourges B 335 171 096  
N° ORIAS 07 000 814 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



Certifié ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, SA 8000 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

**DEXIA**

# Enjeux Budgétaires

## MESURER L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ

### Complétez les données propres à votre collectivité

**A** Traitement moyen annuel dans votre collectivité :  €

Exemple :

- Traitement moyen annuel (hors charges patronales) : 19 000 € (source : INSEE Première n° 1108, nov. 2006)

**B**  nombre équivalent d'agents absents dans votre collectivité (taux d'absentéisme x effectif CNRACL)

Exemple :

- Taux d'absentéisme : 7,8 %, soit 7,8 "nombre équivalent d'agents absents" pour une collectivité de 100 agents (source : Dexia Sofcap 2006)

**C** Coût moyen des absences par agent absent dans votre collectivité :  €

Exemple :

- Coût moyen des absences par agent absent (charges patronales incluses) : 3 998 € (source : Dexia Sofcap 2006)
- Charges patronales estimées à 50 % du traitement de base

**D**  agents absents dans votre collectivité (proportion d'agents absents x effectif CNRACL)

Exemple :

- Proportion d'agents absents : 37,9 %, soit 37,9 agents absents dans une collectivité de 100 agents (source : Dexia Sofcap 2006)

**E**  arrêts pour votre collectivité (taux de fréquence x effectif CNRACL)

Exemple :

- Taux de fréquence : 67 %, soit 67 arrêts pour une collectivité de 100 agents (source : Dexia Sofcap 2006)

**F**  agents absents sont remplacés dans votre collectivité

Exemple :

- 1 agent absent sur 4 est remplacé, soit 2 agents remplacés pour un nombre équivalent d'agents absents de 8 (source : Dexia Sofcap 2006)

### Calculez vos principaux indicateurs d'absentéisme

Coût annuel des absences :

(traitement moyen annuel **A** x nombre équivalent d'agents absents **B**) + charges patronales

Soit, dans notre exemple :  $19\,000 \text{ €} \times 7,8 \times 1,5 = 222\,300 \text{ €}$

Coût annuel des absences pour votre collectivité :  €

Coût moyen par arrêt :

(coût moyen des absences par agent absent **C**) x (nbre d'agents absents **D**) / nbre d'arrêts **E**

Soit, dans notre exemple :  $(3\,998 \text{ €} \times 37,9) / 67 = 2\,261 \text{ €}$

Coût moyen par arrêt pour votre collectivité :  €

Coût des remplacements :

(traitement moyen annuel **A** x nombre d'agents remplacés **F**) + charges patronales

Soit, dans notre exemple :  $19\,000 \text{ €} \times 2 \times 1,5 = 57\,000 \text{ €}$

Coût des remplacements pour votre collectivité :  €